

RLB/MRH

Rémire-Montjoly, le 15 FEV. 2017

000930

Affaire suivie par : Maureen ROSE-HELENE

CIRCULAIRE 01-DPD-2017


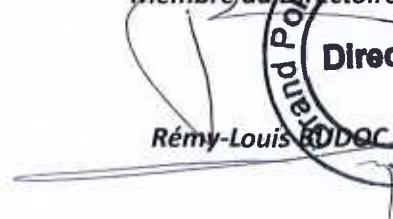
Objet : Démarche MASE : Consignes de sécurité

Dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche MASE, nous vous informons que tout particulier, qui souhaite retirer/déposer de la marchandise (véhicule, conteneur, ...), doit être accompagné par l'agent maritime pour sa demande d'accès et tout au long de son parcours sur site.

Nous vous rappelons que le port des équipements de protection individuelle est obligatoire. De ce fait, le particulier doit également être doté d'un vêtement haute visibilité pour accéder à la plateforme portuaire.

Nous vous remercions par avance de veiller au respect de ces consignes de sécurité.

Le Directeur
Membre du Directoire,
Directoire
Remy-Louis BDDOC



**Destinataires : Compagnies maritimes
Transitaires**

**Copie : Directoire
Secrétaire Générale
Responsables de pôle**

Ampliation : Mme Maureen ROSE-HELENE